



Aides directes aux agriculteurs du premier pilier de la PAC :

le cas de la SA de Mivoisin

Une famille expatriée en Suisse bénéficiant annuellement de 887 933 euros de la PAC

Avec ses 1 700 hectares de terres agricoles, le Domaine de Mivoisin est parmi les plus grands bénéficiaires agricoles de la PAC. À la suite de trois milliardaires français, la famille Primat prit possession, à la fin des années 1980, de ce domaine réputé pour ses parties de chasse cossues. Installée en Suisse et à la tête d'un vaste patrimoine immobilier, cette famille est pourtant bien éloignée de la conception que chacun peut se faire de travailleurs agricoles.

Territoire de chasse, le Loiret regorge de résidences nobles et de domaines des plus huppés. Celui de Mivoisin, sur la commune d'Adon, regroupe 4 000 hectares de propriété, où les chasseurs peuvent s'adonner à des battues et chasses au grand gibier de renommée, puis séjourner au Grand Manoir, pour 130 euros la nuitée. Mais le domaine a aussi son pendant agricole, et pas des moindres : sept ouvriers agricoles et un responsable d'exploitation s'y affairaient aux grandes cultures typiques du Centre-Val de Loire, appelé aussi le « grenier à grains » français : blé, orge, colza, betterave sucrière, tournesol, le tout sur 1 700 hectares, alors que la surface moyenne des fermes françaises est de 63 hectares, avec 1,6 unité de travail annuel (UTA)¹.

Par cette démesure, Mivoisin trône parmi les plus grands attributaires des aides directes de la PAC depuis 10 ans. Soit, pour 2018 et 2019, 445 110 et 424 605 euros au titre des seuls paiements découplés, c'est-à-dire les aides allouées directement aux agriculteurs en fonction de la taille de leur ferme. Si on y ajoute les aides couplées, l'autre composante du premier pilier de la PAC, accordées cette fois pour des productions animales ou végétales spécifiques, ces sommes passent respectivement à 453 299 et 435 419 euros. Sachant que 60 % des agriculteurs français touchent moins de 20 000 euros par an d'aides du premier pilier.

Alors, qui se cache donc derrière cet immense domaine, convoité depuis un siècle par des grandes fortunes françaises ?

Patrimoine colossal piloté depuis la Suisse

Entre 1919 et 1980, il était sous le giron d'un industriel du textile, Marcel Boussac, pygmalion de Christian Dior, qu'on disait en son temps homme le plus riche d'Europe. Après la faillite de son empire, Mivoisin fut racheté par les Frères Willot, puis par Bernard Arnault, patron de LVMH². Enfin, depuis 1986, il est propriété de Didier et Martine Primat, milliardaires français installés en Suisse cinq ans auparavant.

Le couple tient sa fortune de son actionariat dans la société Schlumberger, groupe franco-américain de services et d'équipements pétroliers fondé par le grand-père de Didier Primat. À la mort de son mari, en 2008, Martine Primat et ses huit enfants possédaient encore 2% du capital de cette multinationale. Les voilà aussi héritiers d'un vaste réseau de propriétés immobilières, parmi lesquelles Primland, un hôtel de luxe aux États-Unis, le Domaine des Étangs, château 5 étoiles à Massignac en Charente, et bien sûr Mivoisin. Tout ce patrimoine est géré depuis la Suisse, où les Primat s'installèrent en 1981, lorsque François Mitterrand instaura l'impôt sur les grandes fortunes³. En 2020, la revue *Challenges* les classait au rang de 39^e

1 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3676823?sommaire=3696937>

2 Documentaire de France3 Centre-Val de Loire, « On l'appelait Monsieur ».

3 https://www.challenges.fr/classements/fortune/martine-primat-et-sa-famille_2051

fortune de France, avec 2 milliards d'euros. Ils étaient aussi placés, en 2012, dans le top 15 « des Français les plus riches exilés en Suisse⁴».

Mivoisin dans un millefeuille immobilier

Constitué en Société Anonyme (SA), Mivoisin est administré successivement, depuis le début des années 2000, par des enfants Primat : Bérengère, Garance, puis Stanley. En mars 2021, le frère devient l'unique actionnaire de la société⁵. Quant aux autres administrateurs, ils gravitent autour du millefeuille immobilier et financier de la famille.

Arnaud de France, directeur du domaine⁶, est aussi président de la SAS Françoise Schlumberger Primat, une société commercialisant des alcools et eaux-de-vie. Il dirige différentes entreprises commerciales, dont trois fondées par Didier Primat et domiciliées en Angleterre, entreprises dont dépendent des élevages de bovins dans le Calvados. Dans ce lot, la SAS de Grandchamp et Danko UK Limited ont reçu respectivement 171 063 euros et 171 112 euros de la PAC, toutes aides confondues, en 2019. Arnaud de France gère aussi une société immobilière, créée en 2019 par les Primat, afin d'acquérir un nouveau domaine en Haute-Savoie⁷.

Tournons-nous à présent vers les parcours des présidents de la SA de Mivoisin. Jusqu'en mars 2021, le titre revenait à Jean-Dominique Percevault⁸. Anciennement en charge des affaires européennes de Schlumberger, il fut directeur des services pétroliers entre 2000 et 2004. Il détenait sa propre société de conseil en affaires, dissoute en 2021. Jean-Jacques Devaux, résidant en Suisse, lui succède à la présidence de Mivoisin en mars 2021. Avec les Primat, il administre une entreprise immobilière et le Domaine des Étoiles. Cette propriété de Garance est l'homologue agricole du Domaine des Étangs, 1 000 hectares familiaux à Massignac. Via cette dernière activité d'élevage bovin, 121 153 euros d'aides s'ajoutent au compteur PAC de la famille.

Enfin ils administrent, avec Stanley et Bérengère, la SA Primwest, qui gère tous ces fonds familiaux depuis la Suisse. Avec d'autres filiales étrangères du même nom, elle rejoint la holding mère, Primwest Holding N.V. Détenue par sept enfants Primat, elle est domiciliée dans un paradis fiscal : l'île de Curaçao⁹. Pour un tel montage d'optimisation fiscale, la famille s'était fait épingle, en 2015, dans le dossier des Panama Papers¹⁰.

Déficitaires en millions, mais sauvés par son actionnaire

Ce micmac financier explique comment Mivoisin peut perdurer en dépit d'un déficit abyssal. Le dernier bilan comptable du domaine (regroupant ses activités agricole, de chasse et d'hôtellerie) publié en 2018¹¹, indique en effet un chiffre d'affaires de 2,6 millions d'euros, mais une rentabilité catastrophique : -45 %, avec un déficit de plus de 1,1 million d'euros. L'année précédente, c'était 1,8 million. L'amortissement d'une construction et de matériels de transport pèse lourdement sur les comptes. Mais cette situation n'est pas isolée : en 2006 et en 1991, la société perdait déjà la moitié de ses capitaux propres.

Face à de tels résultats, n'importe quelle exploitation agricole mettrait la clef sous la porte. Les administrateurs de Mivoisin considèrent, de leur côté, que « le principe de continuité d'exploitation est approprié, compte tenu du soutien financier de l'actionnaire », c'est-à-dire de Stanley Primat, qui apporte en effet 21 millions d'euros en 2018. Au passage, déficitaire, la SA ne paye pas d'impôts sur les sociétés. Le même schéma apparaît pour le Domaine des Étangs, à Massignac, dont l'unique associée, Garance Primat, assure la continuité par des apports en capital : le déficit de cette société oscille, depuis 2012, entre 2,3 et 8,4 millions d'euros¹².

Résidents fiscaux en Suisse, les Primat ne contribuent pas au budget de l'UE. Ils en bénéficient pourtant lar-

4 https://www.challenges.fr/monde/europe/le-top-15-des-francais-les-plus-riches-exiles-en-suisse_5397

5 <http://entreprises.lefigaro.fr/sa-de-mivoisin-45/entreprise-338374150>

6 Contacté à plusieurs reprises, Arnaud de France n'a pas donné suite à nos sollicitations.

7 <http://entreprises.lefigaro.fr/sci-ataraxie-75/entreprise-849689591>

8 <https://dirigeants.bfmtv.com/Jean-dominique-PERCEVAULT-2130208/>

9 Données de la chambre et de l'industrie du Curaçao : <http://www2.curacao-chamber.cw/excerpt.asp>

10 <https://offshoreleaks.icij.org/nodes/12148822>

11 <http://entreprises.lefigaro.fr/sa-de-mivoisin-45/entreprise-338374150>

12 <http://entreprises.lefigaro.fr/domaine-des-etangs-16/entreprise-814032967>

gement puisqu'en 2019, la PAC leur a versé au moins 887 933 euros d'aides, tous domaines confondus. Derrière tant d'hectares subventionnés, tel est le paradoxe : voilà des propriétaires domiciliés à l'étranger, bien loin d'un quelconque travail agricole. En gestionnaires, ils délèguent le travail de la terre à des ouvriers.

Pas si vert, Mivoisin

Didier et Martine Primat ont par ailleurs donné leur nom à une fondation dont l'objectif est, selon sa communication¹³, de « sensibilise[r] les populations et les pouvoirs publics aux enjeux planétaires liés aux activités humaines et contribue[r] à façonner un monde plus responsable par le soutien de projets éducatifs et d'actions concrètes encourageant l'émergence de modes de vie conscients et durables ». Le domaine de Mivoisin évoque également, sur son site internet, un engagement « sur la voie d'une agriculture raisonnée, dans le cadre de laquelle la préservation de l'environnement, des paysages et des sols constitue une priorité ». Un discours qui ne correspond pourtant en rien à la réalité de la gestion de Mivoisin. Dépendant de produits phytosanitaires, selon une source qui y a travaillé, il n'est pas plus exemplaire que n'importe quelle autre exploitation conventionnelle en céréales. Mais créer une fondation a en revanche un impact bien réel pour la famille en matière de défiscalisation.

À la suite des Panama Papers, la famille Primat avait fait savoir au *Monde* que ses investissements étaient « en tout point légaux et effectués en conformité avec les règles fiscales¹⁴ ». Si l'optimisation fiscale et l'attribution d'aides publiques aux mieux dotés sont toutes deux légales, leur moralité, elle, est plus que douteuse. Le cas de la famille Primat est certes extrême, mais prouve bien, d'une part, qu'aucune règle ou contrôle n'existe pour l'éviter et, d'autre part, que de pareilles situations ne se retrouvent pas que dans les États membres de l'Est de l'Union européenne. Alors, les subventions de la PAC ont-elles vocation à encourager ce modèle d'agriculture sans agriculteur et sans bienfaits notables pour l'environnement, au bénéfice de milliardaires expatriés ?

13 <https://fondationprimat.org/>

14 https://www.lemonde.fr/panama-papers/article/2016/04/06/panama-papers-ces-riches-francais-a-qui-l-exil-fiscal-ne-suffit-plus_4896667_4890278.html